

Optimum territorial et théories de la justice

Arnaud BRENNETOT¹

¹ Université de Rouen - 1, rue Thomas Becket - 76821 Mont-Saint-Aignan
UMR 6228 du CNRS - Laboratoire MTG - UFR Lettres - 76821 Mont-Saint-Aignan
a.brennetot@wanadoo.fr

Mots clés : bien commun, John Rawls, équité, territorialisation, NIMBY.

La crise que les démocraties libérales traversent se nourrit de la multiplication de revendications sociales souvent contradictoires. Les insatisfactions et la défiance qui en résultent compliquent la conduite de l'action publique. L'espoir qu'un *optimum* territorial consensuel adienne spontanément paraît alors illusoire et les gouvernants ont de plus en plus de difficultés à justifier leurs projets d'aménagement du territoire. Pour éviter que la sphère publique devienne la proie des intérêts particuliers, l'amélioration des procédures de définition du bien commun est donc plus que jamais nécessaire. Il convient, pour cela, de renouveler les efforts que nous déployons pour formuler le débat public au moyen d'arguments éthiques objectifs et universels. Les théories de la justice politique fournissent des éléments de réflexion à même de faciliter un tel travail.

Les récents modèles normatifs élaborés par les théoriciens de l'économie politique sont susceptibles d'aider à la formalisation rigoureuse et au renouvellement de nos conceptions de l'optimisation territoriale. La Théorie de la justice proposée par John Rawls en 1971 a ainsi pour ambition, tout en restant à l'intérieur du cadre libéral, de proposer une alternative à l'utilitarisme qui inspirait la plupart des politiques publiques jusqu'alors. Depuis le XIX^e siècle, la maximisation du bien-être passait pour beaucoup de dirigeants par le déploiement de l'économie de marché et par l'accumulation de richesses commerciales. Dans un tel système, les échanges et la circulation constituaient des éléments moteurs du développement. La modernisation des infrastructures de transport était considérée comme le plus sûr moyen d'intégrer les différentes parties du territoire dans un ensemble national performant. L'espace géographique était assimilé à un marché et l'optimisation territoriale dépendait de la croissance des moyens de production et d'échange. Le crédit généralisé accordé jusqu'à nos jours au PIB atteste de la persistance du modèle utilitariste. J. Rawls reproche pourtant à ce dernier une indifférence à l'égard d'inégalités que beaucoup ressentent comme des injustices. C'est pourquoi il propose de refonder la théorie de la justice à partir de l'équité et du principe de différence qui prévoient que les inégalités concernant les biens premiers sociaux ne sont légitimes que si elles s'effectuent à l'avantage des plus démunis. Sur le plan géographique, cela revient à promouvoir le prélèvement d'une partie des ressources dont jouissent les régions les plus favorisées pour les redistribuer sous forme de bénéfices fondamentaux aux habitants des périphéries les plus pauvres. De telles politiques commencent à être appliquées dès les Trente Glorieuses avant de se multiplier, à partir des années 1970, lorsque les « pays développés » entrent dans une phase de croissance faible et que les inégalités sociospatiales s'accroissent. Ces programmes territoriaux

d'action préférentielle – ou de « discrimination positive » – prennent alors la forme de subventions majorées ou de mesures de défiscalisation.

Malgré la puissance de sa théorie, J. Rawls est loin d'avoir mis un terme au débat, et nombreux sont ceux qui sont partis de la critique de ses propositions pour bâtir des modèles alternatifs. C'est le cas d'Amartya Sen qui, tout en adhérant au principe de différence, reproche à J. Rawls de s'en tenir aux droits théoriques, sans prendre en compte les inégalités de capacités qui concernent tous les handicaps pratiques que rencontrent les habitants dans la vie quotidienne (connaissance, santé, accès au logement ou aux infrastructures de circulation). Comme le montre la politique de la ville, il ne suffit pas de verser plus de subventions aux habitants d'un territoire pour que leurs conditions de vie s'améliorent. En effet, tous ne maîtrisent pas forcément les modes de fonctionnement qui leur permettraient de réaliser la vie qu'ils souhaitent avec raison. L'économie politique doit donc se préoccuper aussi des difficultés locales dont souffrent les habitants d'un territoire.

D'autres théoriciens soulignent que J. Rawls ignore, tout comme les utilitaristes, les dénis de reconnaissance dont certains habitants peuvent souffrir lorsque leur identité et leur culture sont bafouées. Selon eux, l'approche déductive et individualiste de J. Rawls est incapable de traiter les problèmes posés par les discriminations qui interviennent sur les communautés. Pour sortir de l'opposition entre multiculturalisme et républicanisme, Michael Walzer propose alors un modèle d'égalité complexe qui, transposé en termes géographiques, revient à promouvoir un système d'espace laïc dans lequel plusieurs modes de territorialisation peuvent coexister. Cet idéal de cohabitation suppose la limitation des interférences géographiques entre les communautés en présence et entre les différents ordres de grandeur qu'elles valorisent (solvabilité, dignité, efficacité, autorité, beauté...).

Toutefois, si les théories de J. Rawls et de M. Walzer ne sont pas incompatibles et si l'espoir qu'elles débouchent sur une optimisation complexe des territoires reste permis, leur réalisation bute sur l'importance que les démocraties actuelles accordent au principe de propriété de soi. Quantité de comportements et de choix collectifs peuvent donner l'impression d'une adhésion populaire au libéralisme. Le développement du syndrome NIMBY au niveau local suggère un tel sentiment. La réalisation des prétentions collectives à l'équité se heurte de fait à la tendance des habitants à privilégier spontanément leur bien-être domestique. Reste alors à déterminer s'il s'agit là d'une volonté politique réfléchie en faveur du néolibéralisme ou simplement d'un défaut provisoire de conscience collective.